

Comment faire un Herbier ?

Qu'est-ce qu'un Herbier ?

Une feuille d'herbier, c'est un échantillon d'un individu végétal, sec et plat, disposé sur une feuille de papier rigide et accompagné d'une étiquette (1).

C'est une collection d'échantillons récoltés par une personne [par exemple, Collection Lucienne MAURICE (2)] ou par plusieurs personnes au cours d'un inventaire ou d'une mission.

C'est le lieu où sont conservés les échantillons, et qui constitue tout ou partie d'un bâtiment.

A quoi sert un Herbier ?

C'est avant tout une référence, une preuve de l'existence d'une espèce végétale dans le lieu et à la date qui sont indiqués sur l'étiquette.

C'est un moyen de conserver les éléments qui permettront, même très longtemps après la récolte de l'échantillon, de déterminer l'espèce ou de vérifier la détermination botanique en cas de doute.

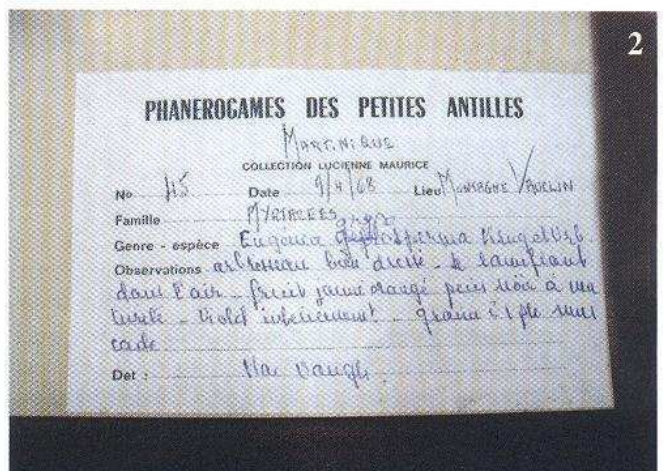
C'est un outil précieux pour préciser l'écologie d'une espèce, sa variabilité, et certains de ses caractères (époque de floraison, de fructification, etc.).

C'est un document indispensable lors de la description et de la publication du nom d'une espèce nouvelle pour la Science. L'échantillon d'herbier qui accompagne la description d'une espèce végétale s'appelle l'échantillon type et a donc une très grande valeur.

Enfin, l'herbier est le témoin de l'intérêt que porte le récolteur à la végétation qu'il côtoie.



Goyavier bâtard
Eugenia gryposperma
Kr. et Urb. Ex Urb.
MYRTACEAE
Endémique de Martinique
Rameau en fruit photographié
sur la montagne du Vaucelin par
Jean-Pierre FIARD.



Echantillons d'herbier - Collection Lucienne MAURICE (n° 45)
Goyavier bâtard
Eugenia gryposperma Kr. et Urb. Ex Urb. MYRTACEAE

Méthodologie la plus généralement appliquée



“Raisinier-coudre”
Coccoloba venosa L.
POLYGONACEAE

I- Récolter un échantillon

- Choisir un individu en fleurs et/ou en fruits, éléments indispensables à la détermination botanique.

- Prélever des portions ayant des fleurs et/ou des fruits ainsi que des organes significatifs : un rameau avec des vrilles ou des épines, une feuille composée avec l'ensemble de ses folioles, un rameau comprenant plusieurs feuilles, les différents types de feuilles observés sur une même plante,....

Un individu de petite taille est prélevé entier.

NE PAS RECOLTER LES ESPÈCES RARES AFIN DE NE PAS LES METTRE EN DANGER D'EXTINCTION.
POUR LES ESPÈCES COMMUNES, NE RECOLTER QU'UNE QUANTITÉ LIMITÉE DE PORTIONS
(QUATRE AU MAXIMUM), SUR UN SEUL INDIVIDU.

II - Attribuer à l'échantillon un numéro de récolte et noter les mentions obligatoires de l'étiquette

Ces opérations sont à mener au moment de la récolte, pour ne rien omettre. Un carnet de terrain est nécessaire pour noter les informations.

- **Le numéro de récolte** est associé au nom du récolteur et suit l'ordre numérique [exemple : Lucienne MAURICE N°45 (2)]. Toutes les portions d'un même individu (d'un même pied) prélevées lors d'une récolte constituent un seul échantillon et ont le même numéro de récolte. Des sachets ou autres contenants sont à prévoir en nombre suffisant pour ne pas mélanger les récoltes.

- **Les autres mentions obligatoires de l'étiquette :**

- la date et le lieu très précis de la récolte ;
- le nom commun et le nom scientifique de la plante si ils sont connus ;
- le type de plante (arbre, liane, buisson,...) et les dimensions de la plante ;
- tous les détails observables sur la plante fraîche mais qui peuvent disparaître par la suite (latex, odeur, pilosité, reflets des feuilles, couleur des fleurs et des fruits, ...)

- **Mentions facultatives :** nombre d'individus de la même espèce présents sur le site, caractéristiques de la végétation du site.

Ces informations sont par la suite minutieusement recopiées sur un cahier dit **Cahier d'Herbier**, véritable mémoire de l'activité du récolteur qui sert de référence pour la rédaction des étiquettes des échantillons d'herbier (par commodité, les informations du Cahier d'Herbier peuvent être photocopiées). Ce **Cahier d'Herbier** n'est pas utilisé sur les stations de récoltes afin de ne pas être endommagé.

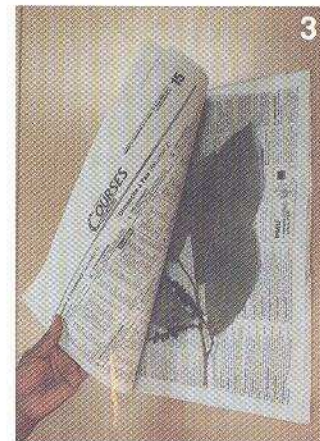
III - Mettre l'échantillon à plat

Cette opération permet d'éviter que l'échantillon ne se recroqueville en se fanant et permet également un gain de volume.

- Placer l'échantillon dans une chemise de papier absorbant, d'environ 30 cm x 40 cm. Le papier journal en double épaisseur a l'avantage d'absorber l'humidité et d'être peu coûteux (3).

- Serrer l'ensemble à l'aide d'une presse constituée de deux grilles et de deux sangles (4).

Pour un grand nombre d'échantillons, intercaler des feuilles de tôle ondulée entre des lots constitués d'un petit nombre d'échantillons (5).

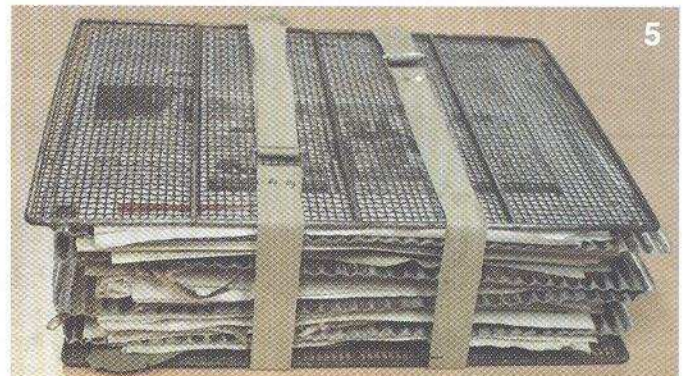
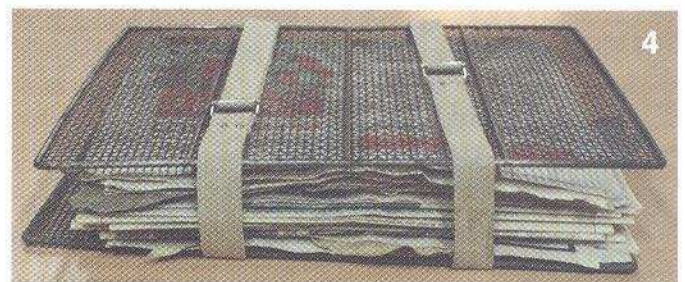


IV - Sécher l'échantillon

Cette opération permet d'éviter le pourrissement ainsi que certaines attaques d'insectes et de moisissures.

- Placer la presse contenant les échantillons dans une étuve (6) ou au-dessus d'une source de chaleur modérée mais continue.

- Sécher durant 48 heures minimum, en vérifiant régulièrement l'état des échantillons et en changeant les chemises de papier si nécessaire.



V - Quand l'échantillon est sec

Sur le bord inférieur de chaque chemise en papier, inscrire : le nom du récolteur et le numéro de la récolte ; le nom de la plante et la famille botanique, afin de faciliter le rangement par la suite.



Une étiquette portant les mentions obligatoires est rédigée pour chaque échantillon et glissée à l'intérieur de la chemise avec l'échantillon. Les fragments brisés ou détachés sont rassemblés dans des enveloppes en papier sur lesquelles figurent obligatoirement le nom du récolteur et le numéro de récolte ainsi que le nom de l'espèce et le nom de la famille botanique.

Par souci d'esthétique ou dans un but de présentation, les échantillons peuvent être collés sur du papier rigide. L'étiquette est collée en bas à droite (7).



Généralement, les échantillons sont rangés par espèces, elles-mêmes sont regroupées par genres* rassemblés en famille*. Les familles sont classées par ordre alphabétique.

Pour conserver les échantillons en bon état le plus longtemps possible, certaines conditions doivent être respectées : maintenir et manipuler les chemises à plat ; ne pas les écraser ; assurer une humidité minimale afin d'éviter les moisissures ; maintenir une atmosphère peu propice aux insectes (pas de nourriture, pas d'ouverture directe vers l'extérieur, utilisation d'insecticides,...).

Un patrimoine d'une valeur historique et scientifique inestimable

Pour être officiel, un herbier doit être déposé dans un Herbier répertorié au niveau international.

A l'occasion de la rédaction de la "Flore illustrée des Phanérogames de Guadeloupe et de Martinique", Jacques FOURNET (1978 ; 2002) a créé un herbier à l'INRA de Guadeloupe (code international GUAD), qui compte plus de 10 000 échantillons d'espèces des Petites Antilles et de la Caraïbe.

L'institution qui gère un Herbier fixe les échantillons qu'elle reçoit sur le papier de son choix et dans des pochettes dotées d'étiquettes qui lui sont propres (8). Des traitements spécifiques à la conservation à long terme sont régulièrement appliqués.

Les activités autour d'un Herbier sont importantes :

- accueil des chercheurs et des étudiants pour consultation de spécimens ou préparation de missions de terrain ;
- envoi d'échantillons aux spécialistes pour déterminations ;
- échanges avec d'autres Herbiers ;
- recherches thématiques (carte de répartition d'une espèce, vérification et compléments des Flores*, évolution de la végétation d'une région, ...).

Châtaignier petit-coco
Sloanea dussii Urb. ELAEACARPACEAE
Grand arbre des stades terminaux de la forêt humide,
endémique strict de la Martinique.
Échantillon d'herbier du type,
récolté par le Père DUSS (n°1363) en 1884.



©Smithsonian Institution, Department of Botany ;
National Museum of Natural History,
<http://ravenel.si.edu/botany/types/jstaxa/typeFrames.cfm>

Lexique

Famille : unité de classification de la taxonomie de rang intermédiaire, situé entre l'ordre (rang supérieur) et le genre (rang inférieur). Un ordre est composé de plusieurs familles qui comprennent chacune plusieurs genres.

Flore : ouvrage dans lequel sont inventoriées et décrites, selon une classification, les plantes d'un territoire. Des clés permettent la détermination de ces plantes.

Genre : rang de la taxonomie situé entre la famille (rang supérieur) et l'espèce (rang inférieur). Une famille est composée de plusieurs genres, qui comprennent chacun différentes espèces.

Quelques références

DUSS, RP, 1897. *Flore phanérogamique des Antilles Françaises*. Macon. Protat Frères, Imprimeurs.

FOURNET, J., 1978. *Flore illustrée des phanérogames de Guadeloupe et de Martinique*. INRA. 1654 p.

FOURNET, J., 2002. *Flore illustrée des phanérogames de Guadeloupe et de Martinique*. CIRAD-GONDWANA EDITIONS. 2538 p.

OLDEMAN, R.A.A., 1990. *La constitution d'un herbier* In Réalisation d'un Herbier tropical. CREMERS, G. et HOFF, M., Centre ORSTOM de Cayenne.

RAYNAL-ROQUES, A., 2001. *La botanique redécouverte*. Belin - INRA Éditions.

